

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE –JD-17/1

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Histoire** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Martin GRAVEL
Pauline PERETZ
Armelle ENDERS
Maxime L'HÉRITIER
Jean-Luc MASTIN**

ARTICLE 2 –

M. **Martin GRAVEL** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 9 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE –JD-17/2
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Lettres** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Stéphane ROLET
Ferroudja ALLOUACHE
Christopher LUCKEN
Mathias VERGER

ARTICLE 2 –

M. **Stéphane ROLET** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 9 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE –JD-17/3
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Science politique** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Damien DE BLIC
Thomas BRISSON
Christine CADOT
Eric FASSIN
Odile HENRY
Mathieu HAUCHECORNE
Vanessa NUROCK
Violaine ROUSSEL
Michel VAKALOULIS

ARTICLE 2 –

M. **Damien DE BLIC** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 9 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE –JD-17/4

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury de la **Licence mention Sociologie-Anthropologie** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Françoise DE BARROS
Florence BOUILLON
Emma GOBIN
Michel KOKOREFF
Martin OLIVERA**

ARTICLE 2 –

Mme **Françoise DE BARROS** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 9 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

**Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint Denis
Annick ALLAIGRE**

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE –JD-17/5
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L’UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L’administratrice provisoire de l’université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l’enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l’arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l’arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l’UFR Textes et Sociétés du 15 septembre 2020 ;
vu l’avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Archives** est fixée comme suit pour l’année 2020-2021 :

Boris BOVE
Marie-Cécile BOUJU
Christine LANGÉ
Maxime L’HÉRITIER
Françoise LEMAIRE
Guillaume NAHON
Catherine SALIOU
Martin GRAVEL

ARTICLE 2 –

M. **Boris BOVE** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l’UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l’exécution et de l’affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 9 novembre 2020

L’administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE –JD-17/6

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Création littéraire** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Olivia ROSENTHAL
Lionel RUFFEL
Sylvain PATTIEU
Diego VECCHIO**

ARTICLE 2 –

M. **Olivia ROSENTHAL** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 9 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


**Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE**

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE –JD-17/7

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Etudes sur le genre** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

**Anne E. BERGER
Nadia SETTI
Mehdi DERFOUFI
Éric FASSIN
Marie-Dominique GARNIER
Hélène MARQUIÉ
Hélène NICOLAS
Marion TILLOUS**

ARTICLE 2 –

Mme **Anne E. BERGER** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 9 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE –JD-17/8
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Histoire** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Emmanuelle SIBEUD
Anne BONZON
Boris BOVE
Armelle ENDERS
Anne-Marie-HELVÉTIUS
Philippe MINARD
Claudia MOATTI
Catherine SALIOU

ARTICLE 2 –

Mme **Emmanuelle SIBEUD** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 9 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE –JD-17/9

**PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Lettres** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Françoise SIMASOTCHI
Diego VECCHIO
Ferroudja ALLOUACHE
Pierre BAYARD
Vincent BROCA
Aziz EL ALOUI

Brigitte FÉLIX
Katia GHOSN
Jean-Nicolas ILLOUZ
Julio PREMAT
Mireille SÉGUY

ARTICLE 2 –

Mme **Françoise SIMASOTCHI** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 9 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis

Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE –JD-17/10
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLOME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention Science Politique** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Kolja LINDNER
Vanessa CODACCIONI
Pierre GILBERT
Bertrand GUILLARME
Audrey MARIETTE
Médéric MARTIN-MAZÉ
Violaine ROUSSEL

ARTICLE 2 –

M. **Kolja LINDNER** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 9 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE –JD-17/12
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention MEEF parcours Sciences économiques et sociales** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Claude DARGENT
Stéphanie TREILLET
Philippe GOÉMÉ
Nicolas GUILLEROT

ARTICLE 2 –

M. **Claude DARGENT** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 9 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE –JD-17/13
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L’UNIVERSITE PARIS 8
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L’administratrice provisoire de l’université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l’UFR Textes et Sociétés du 15 septembre 2020 ;
vu l’avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention MEEF parcours Lettres** est fixée comme suit pour l’année 2020-2021 :

Mireille SÉGUY
Christopher LUCKEN
Patrick BRASART

ARTICLE 2 –

Mme **Mireille SÉGUY** est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l’UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l’exécution et de l’affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 9 novembre 2020

L’administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE –JD-17/14
PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME
DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
vu la proposition de l'UFR Textes et Sociétés du 15 septembre 2020 ;
vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La liste des membres du jury du **Master mention MEEF parcours Histoire** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Jean-Luc MASTIN
Joël CHANDELIER
Pascale MONNET-CHALOIN
Catherine SALIOU

ARTICLE 2 –

M. **Jean-Luc MASTIN** est nommé président du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 9 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis

Annick ALLAIGRE